

l'une des suggestions serait de supprimer le passage voiture entre l'avenue du Petit-Port et le boulevard Barrier en ne gardant qu'une passerelle piétonne. L'avenue serait alors laissée en cul de sac pour desservir uniquement l'espace petit-port jusqu'à l'aquarium, ce qui aurait aussi le mérite de répartir les flux de véhicules notamment l'été lorsque la circulation est dense au bord du lac.

Esplanade

Pour l'esplanade, plusieurs réflexions font jour. L'ambition est d'amener soit la population au plus près de

nager l'embouchure du Sièze en découvrant le caractère naturel de ces berges. Dans ce cadre, pourrait se poser la question du déplacement du club nautique de voile. Des projets ont d'ailleurs été étudiés pour le déplacement soit sur l'esplanade amenant avec lui une animation nautique soit au nord en direction de Mémard.

Grand-Port

Au Grand-Port, plusieurs éventualités sont étudiées: enlever le kiosque, dans lequel se trouve le point Office de tourisme, qui cache la perspective sur l'avenue et rendre piéton tout le

pour laisser un espace vide, cela n'a pas de sens. L'une des idées serait de faire un rendez-vous des antiquaires ou des peintres. Cela reste à étudier.» Le député-maire a précisé qu'en attendant il est prévu pour la saison de tenir propre les équipements existants et d'installer des colonnes enterrées d'ici l'été.

Mémard

Concernant Mémard, deux projets sont pour leur part décidés: le réaménagement de la plage prolongée par un ponton style observatoire et la liai-

sonner le lac tout en étant respectueux à la fois des équilibres écologiques et du développement économique du secteur. Mais deux freins apparaissent indéniablement: l'impact écologique et la question financière sachant que sur les 12 millions budgétés par la Calb pour la mise en valeur de sites remarquables, environ 2,5 millions ont été mis sur le secteur bord de lac et que la ville d'Aix accorde 1 million d'euros par an à un gros chantier» explique Dominique Dord.

Sébastien Pignier-Tracol

Baie de Mémard

Nouvelle plantation pour le jardin vagabond

Jeudi 2 avril, une vingtaine d'élèves en certificat d'aptitude professionnel agricole 2e année au lycée Costa de Beauregard ont procédé, sous la houlette de leur professeur Philippe Lamour, à la plantation de douze arbustes dans le jardin vagabond de la baie de Mémard.

S'étalant sur un espace de 5,3 hectares au bord du lac du Bourget, ce jardin est l'un des plus grands de ce type en France. Il s'inspire des jardins en mouvement, concept créé par Gilles Clément, paysagiste de renommée internationale, référence en la matière. Ce jardin a ainsi pour vocation de conserver son caractère naturel. La nature est alors laissée à elle-même, au libre développement des espèces présentes. Toutefois, l'intervention de l'homme est nécessaire au travers d'un minimum de préparation (plantation, tonte...), tout en respectant le biotope, la biodiversité végétale et animale du site.

Ouvert au public notamment aux scolaires, ce jardin a été véritablement lancé l'an dernier par plusieurs vagues de plantations notamment d'annuelles, de bisannuelles et de vivaces. Vingt-deux saules osiers ont été installés afin de délimiter un petit chemin. Plus de 200 boutures saules de 20 variétés différentes, une 50e de bambou, 22

arbres fruitiers et des rosiers ont également été plantés.

Maintenant c'est la deuxième saison du jardin vagabond qui démarre. Une année estimée de transition avec la découverte des espaces qui sont apparues, disparues ou se sont développées et cela en attendant une véritable mise en forme du jardin pour la troisième année. Il a d'ailleurs déjà été observé le retour de plantes qui avaient disparu comme des pieds de vigne ou du houblon et l'apparition d'autres extérieures qui n'avaient jamais été plantées, ce qui prouve que cela fonctionne et que le jardin évolue bien.

Les beaux jours arrivant, la nature va délivrer aux promeneurs tous les attraits de ce jardin de mai-juin jusqu'à septembre-octobre. Afin que l'intérêt décoratif de ce jardin se poursuive toute l'année avec des ambiances différentes, les arbustes dernièrement plantés par les élèves du lycée ont une floraison par mois. Ainsi l'hamamelis fleurit en janvier et le viburnum a quatre espèces qui offrent une floraison en février, avril, mai et en août. L'intérêt a aussi été de planter des arbustes peu courants qui puissent davantage intéresser et attirer le public.

L'association des amis du jardin vagabond, présidée par Roger Moiroud,



Les lycéens du lycée Costa de Beauregard prêts pour la plantation.

s'est alors félicitée de cette nouvelle plantation qui permettra nul doute d'inscrire ce jardin en tête des lieux incontournables à visiter lors des «Rendez-vous aux Jardins» les 5, 6, 7 juin prochains. Pour l'occasion, cette manifestation se tiendra au jardin vagabond en présence de Md Cotu maître de conférence et experte du déve-

loppement durable et soutenable, ancienne directrice des jardins de Genève. En attendant, l'association devrait signer le 24 avril avec la municipalité une convention pour la prise en charge de ce jardin et le 30 avril avec le lycée Costa de Beauregard.

Sébastien Pignier-Tracol

Aix-les-Bains

☎ 04 79 35 05 37

Samedi 11 avril

GARNIER

73 Route d'Aix - Viviers-du-Lac

☎ 04 79 61 66 02

Dimanche 12 avril

HOLZ

Centre commercial Marlioz

Aix-les-Bains

☎ 04 79 61 50 96

Lundi 13 avril

ARCHIREL

Pharmacie de l'Et. Thermal

1 Place des Thermes - Aix-les-Bains

☎ 04 79 35 00 24

Mardi 14 avril

GIROUD

234 rue de Genève - Aix-les-Bains

☎ 04 79 35 03 70

Mercredi 15 avril

ORTOLLAND

Pharmacie des Bateliers

Boulevard Barrier - Aix-les-Bains

☎ 04 79 54 35 35

Jeudi 16 avril

PANDRAUX

Pharmacie du Revard

132 Route des Terrailleurs - Drumettaz

☎ 04 79 61 48 66

S.O.S. Vétérinaires

(Chiens et chats)

☎ 04.79.71.03.03

En bref

RECENSEMENT MILITAIRE

Nés entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1993

A compter de la date de leur seizième anniversaire, tous les jeunes garçons et filles de nationalité française, nés entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1993, résidant à Aix-les-Bains (Savoie), doivent obligatoirement se faire inscrire à la mairie, service état civil (rez-de-chaussée) avant le 30 juin 2009.

Se munir du livrer de famille et de la carte nationale d'identité.

Hebdo de Savoie 9.4.09